

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

Délibération n°2025.06.096.B

Services de transports scolaires, périscolaires et occasionnels sur le ressort territorial de GrandAngoulême – 7 lots : attribution des marchés

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Jacques FOURNIE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Pascal MONIER à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250617-2025_06_096B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 18/06/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.06.096.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET OCCASIONNELS SUR LE RESSORT TERRITORIAL DE GRANDANGOULEME – 7 LOTS : ATTRIBUTION DES MARCHES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20401 -2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduire les inégalités

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous sûrs et durables.

L'agglomération de GrandAngoulême est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de services de transport scolaire internes à son périmètre.

Il est nécessaire de :

- renouveler les marchés de transports scolaires de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, autorité organisatrice des mobilités (AOM) de 1^{er} rang ; des autorités organisatrices des mobilités de 2nd rang (AO2) et de la société publique locale (SPL) STGA ;
- fournir des prestations de transport pour les activités organisées sur les temps scolaires ou périscolaires et des prestations ponctuelles de transport, et ce à destination de l'ensemble des communes sans considération de leur qualité d'autorité organisatrice.

Ces marchés ont été lancés par la centrale d'achat GRAP de GrandAngoulême afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 15 avril 2025 sur le profil d'acheteur, au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) sous le n°25-43043 publié le 17 avril 2025, au journal officiel de l'union européenne (JOUE) sous le n°251498-2025 publié le 17 avril 2025, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, L2113-10, R2113-1, R2162-1 à 6, R2162-7 à 12 du code de la commande publique, pour la réalisation des services de transports scolaires, périscolaires et occasionnels sur le ressort territorial de GrandAngoulême – 7 lots.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250617-2025_06_096B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 18/06/2025

L'accord-cadre est alloti et se décompose de la manière suivante :

- Lot n°1 : GrandAngoulême secteur Nord (TS et périscolaires)
- Lot n°2 : GrandAngoulême secteur Ouest (TS et périscolaires)
- Lot n°3 : GrandAngoulême secteur Sud (TS et périscolaires)
- Lot n°4 : GrandAngoulême secteur Est (TS et périscolaires)
- Lot n°5 : Transports scolaires sous-traités par la STGA
- Lot n°6 : Périscolaires vers le centre nautique NAUTILIS
- Lot n°7 : Transports occasionnels non enchaînés avec des circuits scolaires

Forme des marchés :

Pour les lots n°1 à 5 :

Les marchés sont simples à prix unitaires sur quantités constatées par application des prix définis dans le bordereau des prix unitaires.

Pour le lot n°6 Périscolaires vers le centre nautique NAUTILIS :

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix: Il comprend un engagement sur un montant maximum de commandes en application du 2^{ème} alinéa de l'article R2162-4 du code de la commande publique à savoir 500 000 € HT sur les 4 ans de l'accord-cadre.

Pour le lot n°7 : Transports occasionnels non enchaînés avec des circuits scolaires

La forme du contrat est un accord-cadre multi attributaire s'exécutant par la passation de marchés subséquents. Le nombre maximum de titulaires de l'accord-cadre est de 3. Il comprend un engagement sur un montant maximum de commandes en application du 2^{ème} alinéa de l'article R2162-4 du code de la commande publique à savoir 1 000 000 € HT sur les 4 ans de l'accord-cadre.

Durée des marchés

Pour les lots n°1 à 5 :

Les marchés prennent effet à compter de la date de la rentrée scolaire le 1^{er} septembre 2025 pour une durée ferme de 6 ans.

Pour les lots n°6 à 7

Les accords-cadres prennent effet à compter de la date de la rentrée scolaire le 1^{er} septembre 2025 pour une durée ferme de 4 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait les date et heure limites de remise des offres au 19 mai 2025 à 17 heures.

3 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence.

Candidats (numérotation par ordre de réception des plis) :

1/ CARS DE MAILLARD ET CARS ROBINS (Lots 1, 2, 3, 4, 6 et 7)

2/ TRANSDEV POITOU-CHARENTES (Lots 2,3 et 5)

3/ VRIET AUTOCARS SARL (Lot 5)

Lors de sa séance du 12 juin 2025, la commission d'appel d'offres décidera d'attribuer les accords-cadres des :

- Lot n°1 : GrandAngoulême secteur Nord (TS et périscolaires)
- Lot n°2 : GrandAngoulême secteur Ouest (TS et périscolaires)
- Lot n°3 : GrandAngoulême secteur Sud (TS et périscolaires)
- Lot n°4 : GrandAngoulême secteur Est (TS et périscolaires)
- Lot n°5 : Transports scolaires sous-traités par la STGA
- Lot n°6 : Périscolaires vers le centre nautique NAUTILIS
- Lot n°7 : Transports occasionnels non enchaînés avec des circuits scolaires

Il appartient désormais au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau, à signer les accords-cadres avec les entreprises CITRAM CHARENTE

(TRANSDEV) pour les lots n°2, n°3 et n°5, et le GIE CARS ROBIN DE MAILLARD pour les lots n°6 et lot n°7, désignés comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour information, les lots n°1 et n°4 sont déclarés infructueux faute d'offre acceptable au sens de l'article L.2152-3 du Code de la commande publique et sont relancés par voie de procédure avec négociation avec les candidats ayant remis une offre en application du 6° de l'article R.2124-3 du Code de la commande publique.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau, à signer l'accord-cadre pour la réalisation des services de transports scolaires, périscolaires et occasionnels sur le ressort territorial de GrandAngoulême - 7 lots - avec :

- l'entreprise CITRAM CHARENTE (TRANSDEV POITOU CHARENTES) sise 44 rue Louis Pergaud – CS 22312 à ANGOULEME (16023 cedex) pour le lot n°2, pour un montant de 609 364, 47 € HT ;
- l'entreprise CITRAM CHARENTE (TRANSDEV POITOU CHARENTES) sise 44 rue Louis Pergaud – CS 22312 à ANGOULEME (16023 cedex) pour le lot n°3, pour un montant de 2 122 826, 07 € HT ;
- l'entreprise CITRAM CHARENTE (TRANSDEV POITOU CHARENTES) sise 44 rue Louis Pergaud – CS 22312 à ANGOULEME (16023 cedex) pour le lot n°5, pour un montant de 2 542 865, 90 € HT ;
- l'entreprise GIE CARS ROBIN DE MAILLARD sise 35 Route de Vars à GOND-PONTOUVRE (16160) pour le lot n°6, pour un montant de 42 681,10 € HT ;

- l'entreprise GIE CARS ROBIN DE MAILLARD sise 35 Route de Vars à GOND-PONTOUVRE (16160) pour le lot n°7, pour un montant de 115 341,60 € HT.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250617-2025_06_096B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025
Publication : 18/06/2025